



FESTIVAL DE SOCCER MASCOUCHE

RÈGLEMENTS

Festival de soccer Mascouche, les 24 et 25 août 2019
Catégories U6 et U7
Coût : 250.00\$ (bon de conduite de 100.00\$ payé par chèque)

AFFILIATION & PERMIS DE VOYAGE

Tous les joueurs et entraîneurs de la région de Lanaudière doivent être affiliés pour la saison 2019. Une liste des joueurs PTS-Registrariat devra être remis lors de l'inscription.

Tous les entraîneurs et joueurs des autres régions doivent être affiliés pour la saison 2019 et une liste des joueurs PTS-Registrariat, avec le permis de voyage, devra être remis lors de l'inscription.

FEUILLES DE MATCH

Toutes les feuilles de match doivent être imprimées à partir de PTS-Tournoi, suite à la remise du code d'accès (par le comité) quelques semaines avant le début du tournoi.

DATE LIMITE D'INSCRIPTION

La date limite pour les inscriptions est le **dimanche 28 juillet 2019**.

RETRAIT D'ÉQUIPE

Il n'y aura aucun remboursement d'inscription après le dimanche 28 juillet 2019.

Information : www.soccermascouche.com section FESTIVAL

COMITÉ DU FESTIVAL

Le comité Organisateur du Festival de soccer Mascouche (ci-appelé Comité) sera responsable de tous les points pertinents à l'organisation et au déroulement du festival. Toutes les décisions du Comité concernant l'interprétation des règlements seront finales.

CAS NON PRÉVUS

Tous cas non prévus dans les présents règlements seront tranchés par le Comité du festival.

1. ARBITRE

- 1.1 Un rapport écrit de tout incident sera fait et acheminé à l'ARS Lanaudière, à Soccer Québec, ainsi qu'à l'ARS de l'équipe fautive.
- 1.2 Un arbitre sera assigné pour chacune des parties en soccer à cinq (5).





2. HORAIRE

2.1 Le comité du festival se réserve le droit de modifier l'horaire des parties en tout temps.

2.2 Une équipe perd automatiquement le match par forfait et sera pénalisée par la perte de son bon de garantie si l'une ou l'autre des situations suivantes se présente :

- Une équipe refuse ou néglige de se présenter ou de jouer un match originellement prévu lors du festival ;
- Une équipe refuse ou néglige de se présenter à un match qui a été remis par le comité organisateur ;
- Une équipe refuse de jouer le match lorsque rendue sur les lieux ;
- Une équipe refuse de terminer le match lorsqu'il a débuté ;
- Si une équipe est expulsée du tournoi ou déclare forfait (quitte le festival) avant ou durant le festival.

3. CLASSEMENT

3.1 Il n'y aura pas de classement.

4. DISCIPLINE

4.1 Les entraîneurs et les joueurs substitués doivent demeurer sur le banc de l'équipe durant la partie. Des sanctions seront infligées aux joueurs et dirigeants dont la conduite aura été un sujet d'incident ou de trouble avant, pendant et après la partie.

4.2 Si un joueur et/ou entraîneur est expulsé d'une partie, il devra prendre place dans un endroit à l'extérieur du terrain.

4.3 Un arbitre peut demander à quiconque en tant que spectateur qui démontre un comportement antisportif de quitter les lieux. Si le spectateur ne quitte pas les lieux, l'équipe à laquelle il est lié aura 5 minutes pour assurer le départ de celui-ci sinon, l'équipe perdra le match par forfait.





5. RENVOIS

- 5.1 Un joueur qui reçoit un carton rouge se voit automatiquement suspendu lors du prochain match dans le festival. Un entraîneur expulsé (carton rouge) sera suspendu pour le reste du festival.
- 5.2 Un joueur qui reçoit deux cartons jaunes durant le festival sera suspendu lors du prochain match du festival.
- 5.3 Un joueur qui reçoit trois cartons jaunes au cours du festival est automatiquement expulsé de celui-ci et le cas sera signalé à son Association Régionale ainsi qu'à Soccer Québec.

6. DURÉE DES PARTIES

- 6.1 Pour les catégories U6 et U7, la durée des parties sera de deux demies de vingt (20) minutes avec une période de repos de cinq (5) minutes entre les deux demies.
- 6.2 Une équipe doit se présenter au terrain prévu au moins 30 minutes avant le match pour la vérification des joueurs et des entraîneurs.

7. ÉLIGIBILITÉ D'ÉQUIPE

- 7.1 Toutes les équipes acceptées doivent être affiliées auprès de Soccer Québec et doivent être en règle avec celle-ci.
- 7.2 Tous les entraîneurs et joueurs des autres régions doivent être affiliés avec un permis de voyage valide.
- 7.3 **Pour le festival** un maximum de quinze (15) joueurs (Soccer à 5) peut être inscrit sur la liste des joueurs qui est remise avant le début de la compétition.
- 7.4 Aucun joueur ne pourra être inscrit avec deux (2) équipes différentes.
- 7.5 ***Le comité se réserve le droit de vérifier l'affiliation d'un joueur ou d'un entraîneur en tout temps durant le tournoi.***
- 7.6 Un maximum de trois (3) entraîneurs, avec un passeport valide, par équipe pourront prendre place sur le banc des joueurs.
- 7.7 Tout Club utilisant un joueur suspendu verra toutes ses parties perdues, sans avertissement et sans appel. De plus, il sera pénalisé par la perte de son bon de garantie.



7.8 Joueur à l'essai : aucun joueur à l'essai n'est permis.

7.9 Joueur réserviste : aucun joueur réserviste n'est permis.

8. ÉQUIPEMENT DES JOUEURS

8.1 Chaque joueur doit porter un numéro sur son chandail et ce numéro doit correspondre au numéro inscrit sur la liste des joueurs.

8.2 Le chandail se porte obligatoirement dans le short.

8.3 Chaque joueur doit obligatoirement porter des protège-tibias et ceux-ci se portent en dessous des bas.

8.4 Le capitaine de chaque équipe doit être clairement identifié à l'aide d'un brassard.

8.5 Dans l'éventualité de couleurs similaires entre deux (2) équipes en présence, le comité fournit un jeu de maillots à l'une des équipes. Le choix se fera par tirage au sort exécuté par l'arbitre. Nous recommandons aux entraîneurs d'avoir deux (2) sets de chandails de couleurs différentes pour leur équipe ou un set de dossards.

9. LOIS DU JEU

9.1 Toutes les parties seront jouées en accord avec les lois de la F.I.F.A. Nonobstant les lois de la F.I.F.A., les règles suivantes, spécifiques au Festival de soccer Mascouche, ont préséance et viennent s'y ajouter ou les préciser.

10. POINTAGE

10.1 Il n'y aura pas de temps supplémentaires durant les parties.

10.2 Si pendant la partie, le pointage accuse une différence de sept (7) buts, la partie est automatiquement terminée.

11. ÉGALITÉ / PROLONGATION

11.1 Aucune période de prolongation ne sera jouée durant le festival.





12. PRÉSENCE DES ÉQUIPES

- 12.1 Aucun délai ne sera accordé pour présenter un minimum de cinq (5) joueurs habillés, sur le terrain, ainsi qu'un entraîneur. Après quoi, la victoire sera accordée à l'équipe non-fautive.
- 12.2 Si un club ne peut présenter son équipe sur le terrain à l'heure fixée, par la suite d'un cas de force majeure et alors que tout fut mis en œuvre pour arriver à temps au lieu de rencontre, le comité organisateur jugera si la partie peut être rejouée.
- 12.3 Aucune équipe ne peut disputer un match sans la présence de l'entraîneur-chef, d'un assistant de ce dernier ou d'un substitut. Dans le cas d'un substitut, celui-ci devra avoir en sa possession un passeport valide.

14. RÈGLES GÉNÉRALES

- 14.1 Le comité organisateur se réserve le droit de limiter l'inscription des équipes ainsi que de modifier, annuler ou fusionner une catégorie selon le nombre d'inscriptions reçues.
- 14.3 Le comité organisateur ne peut être tenu responsable des accidents impliquant les joueurs et les accompagnateurs, ni du vol ou de la perte d'équipements ou du transport d'un blessé par ambulance ni des couts hospitaliers.

15. SUBSTITUTIONS

Il n'y a **pas de limite** en ce qui concerne le nombre de substitutions effectuées avec la permission de l'arbitre aux différents moments suivants :

- Après un but ;
- À la mi-temps;
- Lors d'un coup de pied de but;
- Lors d'une blessure (blessé seulement);
- Lors d'une remise en jeu par une touche offensive et, à la discrétion de l'arbitre, l'équipe adverse peut aussi effectuer une substitution.





16. TEMPÉRATURE :

- 16.1 Avant une partie, à cause du mauvais état du terrain ou un orage ou à la noirceur, le comité organisateur décidera si la partie doit être jouée ou non.
- 16.2 Le comité organisateur peut décider de changer le lieu d'une partie en tout temps. Pendant la partie, c'est l'arbitre qui a pleine autorité.

17. MODIFICATIONS AUX RÈGLEMENTS LE SOCCER À 5

Hors-jeu : La loi du hors-jeu ne s'applique pas.

Coup Franc :

- Tous les coups francs sont directs.
- Lors d'un coup franc, les adversaires ne peuvent pas s'approcher à moins de six (6) mètres du ballon.
- Si un joueur commet une des dix (10) fautes majeures dans sa propre surface de réparation, un coup de pied de réparation sera accordé à l'équipe adverse.
- Toutes les autres fautes commises dans la surface de réparation sont sanctionnées d'un coup franc direct à l'extérieur de la surface de réparation et du point le plus proche de la faute commise.

NOUS SOUHAITONS À TOUS,
UNE TRÈS BELLE FIN DE SEMAINE DE FESTIVAL À MASCOUCHE

Le comité organisateur du Festival de soccer Mascouche





ASSOCIATION DE SOCCER DE MASCOUCHE